



**SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE
TRAITEMENT DES EAUX USEES
DE LA REGION DE SACY-LE-GRAND**

COMPTE-RENDU COMITE SYNDICAL DU 16 AVRIL 2019

Le mardi seize avril deux mil dix-neuf à dix-neuf heures, les membres du comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Sacy-Le-Grand.

Le Conseil Syndical s'est réuni au nombre prescrit par le règlement au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick CAPIAUX, Président

Le conseil Syndical ne s'est pas trouvé en nombre pour délibérer lors de la réunion du 10 avril 2019 et la séance est renvoyée à une date ultérieure immédiatement précisée le mardi 16 avril 2019

Date de la 2^{ème} convocation du conseil Syndical : 10 avril 2019

Présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Etaient présents :

Monsieur Patrick CAPIAUX

Monsieur Daniel ANTOINE (pouvoir de M. Didier WARMÉ°

Monsieur Philippe LADAM

Monsieur Jean-François CROISILLE

Absents excusés:

Madame Corinne TROUVAIN

Monsieur Jean-Paul DRÉVILLE

Monsieur Gérard LAFITTE

Monsieur Didier WARMÉ (pouvoir à M. Daniel ANTOINE)

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé et signé par les membres présents.

**I – SYNTHÈSE SUR L'ÉTUDE DE L'EFFICACITÉ DE LA ZONE HUMIDE TAMPON
PRÉSENTÉE PAR M. CHRISTOPHE GALET**

Monsieur Christophe GALET fait un point précis sur l'efficacité de la zone humide tampon.

Les conclusions se résument ainsi

- La zone humide tampon est très efficace l'abattement sur les nitrates et les nitrites ;
- La zone humide tampon est moins efficace sur les formes de phosphores ;
- Efficacité bonne pour le cuivre, moyenne concernant le nickel et inefficace concernant le plomb ;
- Inefficacité sur les pesticides mais à voir hors période de végétation ;
- Les résultats obtenus concernent un état des lieux à une période donnée (printemps-été) et ne sont pas représentatifs des phénomènes ayant lieu tout au long de l'année ;
- Poursuivre l'observation des performances de cette zone à long terme en effectuant un protocole de suivi à mettre en œuvre (mesures en entrée et en sortie de zone en tenant compte du temps de séjour entre ces deux prélèvements).

II- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

Sous la Présidence de Monsieur Daniel ANTOINE, le compte administratif est voté, à l'unanimité, de la façon suivante :

INVESTISSEMENT :	Dépenses :	196 316,24 €
	Recettes :	209 518,99 €
	Excédent :	13 202,75€
EXPLOITATION :	Dépenses :	43 056,82 €
	Recettes :	128 177,30 €
	Excédent :	85 120,48 €
EXCEDENT GLOBAL :		98 323,23 €

III – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 :

Le compte de Gestion du receveur est approuvé à l'unanimité.

IV - AFFECTATION DU RESULTAT :

Le comité syndical décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2018 comme suit :

- Au compte 002 « Excédent reporté » : **85 120,48 €**

V - BUDGET PRIMITIF 2019 :

Le budget primitif est voté, à l'unanimité, comme suit :

INVESTISSEMENT :	Dépenses :	182 189,98 €
	Recettes :	182 189,98 €
EXPLOITATION :	Dépenses :	116 126,48 €
	Recettes :	116 126,48 €

VI - REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE SACY-LE-GRAND

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, accepte de verser à la commune de Sacy-le-Grand au titre de l'année 2019, une somme de 610,00 € qui correspond au remboursement de frais divers de secrétariat (fournitures administratives, frais d'affranchissement, etc...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

